LES APPELS A PROJETS CVEC

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines lance un nouvel à projets CVEC ouvert à l'ensemble des membres de la communauté universitaire, afin de contribuer au développement de la vie étudiante sur l'ensemble de ses campus.

Participez à l'appel à projets CVEC et consultez les dates des prochaines commissions

Qui peut déposer un projet ?

- Les étudiants inscrits dans une formation accréditée UVSQ
- Les services universitaires et les services centraux
- Les composantes et les établissements d'enseignement supérieur rattachés à l' UVSQ

N.B. : Les projets des associations étudiantes agréées par l'UVSQ dépendent de la commission FSDIE et ne peuvent pas être présentés dans le cadre de l'appel à projets CVEC.

Les thématiques d'intervention de la CVEC

Les projets financés par la CVEC doivent être menés en direction des étudiants de l' UVSQ et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

1. Améliorer l'accès aux soins et à la médecine préventive pour l'ensemble des étudiants de l'université ;
2. Renforcer l'accompagnement social et soutenir les étudiantes et étudiants en situation de précarité ;
3. Favoriser le développement des pratiques sportives par le biais d'une programmation d'activités ouvertes à tous les étudiants de l'UVSQ ;
4. Diversifier l'offre d'activités et de projets culturels et artistiques proposée aux étudiants de l'UVSQ ;
5. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants (dont les étudiantes et les étudiants internationaux) sur l'ensemble des campus de l'UVSQ ;
6. Financer de nouveaux aménagements pour améliorer la qualité de vie étudiante quotidienne sur l'ensemble des campus de l'UVSQ ;
7. Soutenir l'engagement de l'ensemble des acteurs universitaires sur des enjeux transverses (développement durable, transition écologique et énergique, responsabilité sociétale, égalité femmes-hommes, handicap, santé globale) ;
8. Favoriser et valoriser l'engagement des étudiantes et étudiants dans le cadre des appels à projet.

Comment proposer un projet ?

1. Consulter le règlement intérieur de la commission CVEC et la note de cadrage à destination des porteurs de projet
2. Contacter les services universitaires qui seront mobilisés pour le développement de votre projet afin de s'assurer de sa faisabilité
3. Associer des étudiants à votre projet afin de vous assurer qu'il réponde bien à une demande et un bénéfice réels pour la communauté.
4. Remplir le formulaire de l'appel à projets CVEC
5. Joindre le budget prévisionnel de votre projet et vos devis (2 exemplaires par poste de dépenses), ainsi que tout autre document jugé utile pour l'étude de votre dossier.
6. Envoyer votre dossier au plus tard 15 jours avant la date de la prochaine commission CVEC

Instruction des projets

1. Suite à l'envoi de votre dossier de demande de financement CVEC, un premier temps d'échange vous sera proposé avec le chargé de projet CVEC

2. L’ensemble des projets présentés seront ensuite étudiés pour validation dans le cadre du Bureau CVEC, qui se réunit une semaine avant la commission CVEC
3. Les porteurs de projets sont convoqués pour venir présenter leurs dossiers en commission CVEC
4. En cas d’avis favorable de la commission CVEC, celle-ci détermine le niveau de l’aide financière qui sera proposée pour le projet. Les projets retenus sont ensuite présentés à la Commission de formation et de vie universitaire (CFVU) pour avis, puis au conseil d’administration (CA) pour approbation finale